

Vendredi 30 septembre 2022 dès 16 Hr 30 – Tir des Partenaires



Pour qui ? :

Ce tir est organisé pour vous si ...
... votre compagnon est réserviste,
... votre compagne est réserviste.

Donc pas de réserviste en tant que tel !

Où ? :

Club de Tir de la Police liégeoise, sis à Liège, rue Fond des Tawes, 49, soit face au n° 102 (pour les GPS).

Le Cercle se chargera de remplir pour vous le formulaire « *tir.eur.euse d'un jour* », il vous sera demandé de le signer à votre arrivée sur place.



Ce que nous fournissons :

- Armes et munitions – (*pas d’armes personnelles*) – *pistolet, revolver, arme d’épaule.*
- Les moniteurs – *pas de présence d’accompagnant sur le pas de tir.*
- Une assurance « risques de tir ».
- La location du Stand de Tir.

Ce que nous offrons :

Une boisson au choix par participante ou accompagnant (ticket remis à l’entrée).

- 10 coups d’apprentissage (avec moniteur de tir).
- 10 coups de tir avec résultats enregistrés.
- 10 coups pour la partie éliminatoire du concours de tir.

Tenue : adaptée au tir.

Inscriptions :

ATTENTION : Nous sommes obligés de limiter l’accès à la séance de tir à **21 personnes** (sécurité – temps imparti)

Chaque tir.eur.euse voudra bien m’envoyer un mail d’inscription
henniquiauserge@hotmail.com

... et je répondrai dans les plus brefs délais pour vous prévenir si votre inscription est reprise ou non dans les **21 premières places**

Si ma réponse est positive alors ...

Paiement vaut inscription

15 € par personne

IBAN : BE73 0000 3936 8660 - BIC : BPOTBEB1

De Cercle Mil Res Liège – Rue St Laurent, 79 – 4000 LIEGE

Communication : Tir du 30/09/22 + Nom de la personne qui tire + nom du membre du Cercle responsable.

Merci d'arriver à l'heure : stand ouvert dès 16 hr 30 (arrivée la plus tardive : 17 hr30) ; comme le souligne si bien notre moniteur avec son franc-parler habituel : « *une arrivée tardive désorganise tout le bazar !* »

Les installations d'accueil sont ouvertes à tous ainsi que le bar, interdiction de consommer des boissons alcoolisées pour les tir.eurs.euses avant d'avoir accès au pas de tir.

Fin des activités : au plus tard 20 Hr 30

